

Manche-Nature
83, rue Geoffroy de Montbray
50200 COUTANCES

à

Madame Aude BOUET-MANUELLE, commissaire-enquêtrice, en mairie de Saint-Georges-de-Rouelley code postal

Madame,

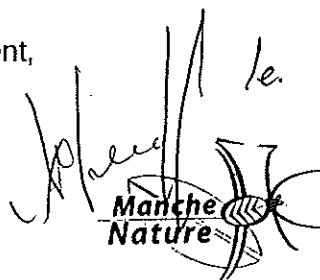
Manche-Nature est une association d'étude et de protection de la nature dont le champ d'action s'étend au département de la Manche. A ce titre, le projet d'implantation d'éoliennes à Ger et à Saint-Georges-de-Rouelley nous concerne directement. Globalement, Manche-Nature soutient l'énergie éolienne et ne s'est encore jamais opposée à un projet, pas même pour des raisons paysagères. En revanche, nous considérons qu'il est préférable d'implanter les éoliennes en dehors des secteurs naturels de valeur patrimoniale en terme de biodiversité, et au premier chef les sites riches en oiseaux et en chauves-souris, les deux groupes animaux les plus sensibles à ces aménagements. Nous connaissons bien les deux communes du projet qui sont sans nul doute parmi les plus originales de la Manche sur le plan biologique, paysager et patrimonial avec ses forêts, ses tourbières, ses anciennes mines et le site de la Fosse Arthour. Alors qu'il existe aux environs de nombreuses communes plus adaptées à l'implantation de ces structures, ce choix nous semble inapproprié, et ce d'autant plus que les éoliennes seraient établies dans la forêt de la Lande Pourrie.

Notre méfiance se trouve confortée par les avis qui ont été émis par les organismes compétents et objectifs : le Groupe Mammalogique Normand et le Groupe Ornithologique Normand notamment, des associations connues depuis longtemps pour leur rigueur scientifique, ont émis chacune dans leur domaine des avis défavorables en raison des impacts négatifs sur les chiroptères et sur l'avifaune. Or il s'agit d'associations environnementales qui d'une manière générale soutiennent les énergies renouvelables. De son côté, le bureau d'études Biotopie (volet Chiroptères de l'étude d'impact) était prudent puisqu'il a demandé une année supplémentaire de suivi. Même la Commission des Sites (CNDPS), saisie du projet le 20 janvier 2013, a émis de fortes réserves (6 abstentions).

Pour ces raisons, Manche-Nature considère que ce projet n'est pas compatible avec le respect de la biodiversité et elle se réserve la possibilité de le contester le cas échéant devant les tribunaux, dans le cas où il serait validé par la préfecture. Nous espérons cependant que vous lui attribuerez un avis défavorable.

Avec toute notre considération,

Le président,


**Manche
Nature**

83, rue Geoffroy de Montbray
50200 COUTANCES
Tél. 02 33 46 04 92
manche-nature@orange.fr